

PLAN D'ÉPARGNE GROUPE

SAINT-GOBAIN 2024



LE PEG SAINT-GOBAIN EN BREF ! DU 11 AU 25 MARS 2024

**PARTICIPEZ À L'OFFRE 2024 ET DEVENEZ ACTIONNAIRE DE
SAINT-GOBAIN (VIA UN FCPE) À DES CONDITIONS PRÉFÉRENTIELLES !**

Retrouvez toute l'information relative au PEG Saint-Gobain sur le site dédié <https://peg.saint-gobain.com> et souscrivez à l'offre en cliquant sur le bouton « **Souscrire au PEG** » pour accéder au site de souscription disponible du 11 mars (10h00) au 25 mars 2024 (23h59).

FORMULE CLASSIQUE 5 ANS

| | |
|--|--|
| Modalités | Acquisition d'actions dans le cadre du PEG par l'intermédiaire d'un FCPE. |
| Prix de souscription | Prix de souscription intégrant une réduction de 20 % par rapport au prix de référence. |
| Abondement | 100% pour la première partie de 250 euro et 25% entre 251 et 1250 euro |
| Dividendes | Bénéfice des dividendes éventuels versés à compter de 2025 (réinvestis dans le FCPE). |
| Prise en charge des frais par Saint-Gobain | Prise en charge totale des frais de gestion du FCPE Saint-Gobain PEG Monde. Prise en charge totale des frais administratifs et de tenue de comptes du PEG |
| Maximum d'investissement | 25 % de votre rémunération annuelle brute. |
| À noter avant d'investir | Risque de perte en capital. |
| Durée de blocage | 5 ans. |

FOCUS ABONNEMENT



| Investissement par l'employé | Abonnement de l'employeur | Abonnement de l'employeur (max) | Investissement total max au nom de l'employé |
|------------------------------|---------------------------|---------------------------------|--|
| 0 - 250 € | 100 % | 250 € | 500 € |
| 251 - 1250 € | 25 % | 250 € | 1250 € |
| TOTAL | | 500 € | 1750 € |

Un simulateur d'abonnement est disponible sur le site <https://peg.saint-gobain.com>



QUI PEUT SOUSCRIRE ?

Les salariés des entreprises du Groupe Saint-Gobain ayant au moins 3 mois d'ancienneté dans le Groupe à la fin de la période de souscription.

QUELS SONT LES MOYENS DE PAIEMENT ?

-Par un acompte sur salaire d'un montant maximum de 1.500 € retenu pendant une période de six mois. Les retenues sur le salaire se feront à partir du mois de juillet, en 6 mensualités égales.

-Paiement direct/versement sur le numéro de compte spécifique (le numéro de votre société) avant le 26 mai 2024 par un virement bancaire unique

CALENDRIER DU PEG 2024



Du 12/02/2024 au 08/03/2024
Période de fixation du prix de référence

Le 11/03/2024
Fixation du prix de souscription

Du 11/03/2024 au 25/03/2024
Période de souscription

Le 10/05/2024
Prélèvement sur compte bancaire

Le 15/05/2024
Augmentation de capital

